



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 29 septembre 2017

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} octobre 2017

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une forte évolution à la hausse des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent: + 5,14 % pour le supercarburant et + 7,1 % pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (Brent de la mer du nord) est également en hausse à + 8,2 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE est en très forte hausse à 500 \$/TM (+8,7%). Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1951 \$ pour un € pour le gaz (+1,48%) et 1,1954 pour les carburants (+ 1,48 %) (Le 1er septembre était férié à SINGAPOUR et donc non coté).

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse sensible (+ 5,14 %) de la cotation est à peine accentuée par la hausse du fret (+ 8,03 %) mais est impactée à la baisse par l'appréciation de l'euro (+ 1,48 %). En définitive, le prix CAF n'augmente « que » de 3,45 points. **Le prix public augmente de 2cts à 1,35 €/litre.**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Le gazole

La cotation moyenne du gazole connaît également une hausse très sensible au cours du mois de septembre (+ 7,1 %), à peine accentuée par la hausse du fret (+ 8,03 %) mais impactée à la baisse par l'appréciation de l'euro (+ 1,48 %). La conjonction de ces paramètres induit une hausse du prix CAF de + 5,47 %. **Le prix de vente augmente de 2 cts à 1,01 €/litre.**

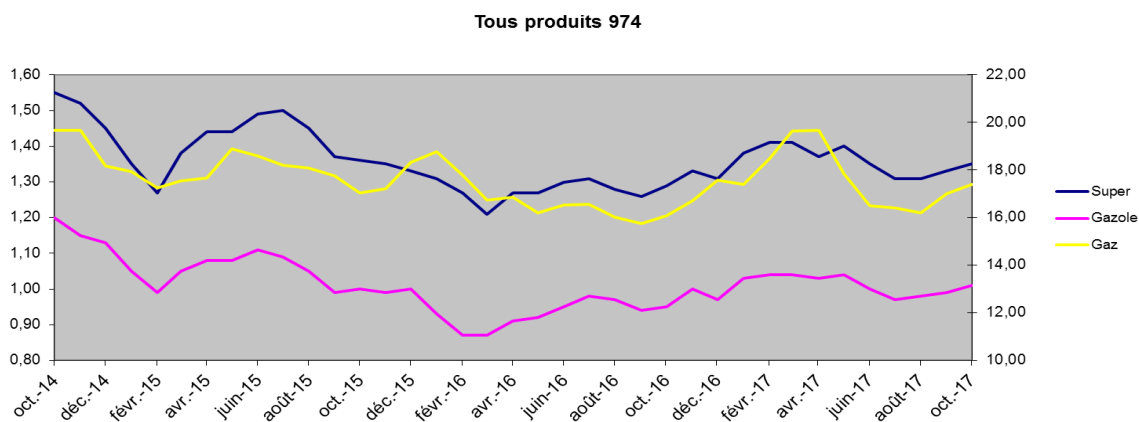
Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en hausse sensible de 9,21 % et induit une hausse de 44 cts du prix final. L'appréciation de l'euro (+1,48 %), de son côté, est responsable de la baisse du prix de la bouteille à hauteur de 6 cts. Le contrat de fret est inchangé. **Le prix final de la bouteille s'établit à 17,39 €** contre 17,01 le mois précédent.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} octobre 2017 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} septembre 2017	Prix au 1 ^{er} octobre 2017	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,33	1,35	+1,50 %
Gazole (€/litre)	0,99	1,01	+ 2,02 %
Gazole non routier (€/litre)	0,61	0,63	+ 3,28 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,61	0,62	+ 1,65 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,65	0,66	+1,52 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,61	0,63	+ 3,28 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	17,01	17,39	+ 2,23 %

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974